

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrick CHARLES,
M. Arnaud HOURDIN.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

M. Philippe BENASSAYA,
M. Olivier DELAPORTE, représenté par M. Pierre SOUDRY.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 16

OBJET : Festival ElectroChic

Création d'un billet soirée « Electropass » et partenariat avec les communes de Jouy-en-Josas, Vélizy-Villacoublay, Saint-Cyr-l'Ecole, Versailles, le Théâtre de l'Onde de Vélizy-Villacoublay, le Théâtre Montansier de Versailles et les associations HEC Electro et Soundmotion.

Le Bureau, légalement réuni le 11 janvier 2018 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,

Vu la délibération n°2017-12-17, du Conseil communautaire du 5 décembre 2017, portant délégation de compétences au Bureau et au Président ;

Les 15, 16 et 17 mars 2018, les communes de Jouy-en-Josas, Saint-Cyr-l'Ecole, Vélizy-Villacoublay et Versailles, accompagnées de Versailles Grand Parc, organisent la 2^{ème} édition du festival ElectroChic.

Cet événement, dédié à la musique électro-pop, rend notamment hommage au courant musical de la « French touch » en grande partie né sur le territoire.

A l'image du projet culturel de l'Agglomération, ce festival n'est pas un événement supplémentaire financé par l'intercommunalité mais bien un temps fort qui fédère une initiative artistique partagée par plusieurs communes. Chacune d'entre elles propose, organise et finance, en concertation avec les autres, une programmation originale. Versailles Grand Parc intervient, en renfort, sur les actions transversales de valorisation et de communication du festival.

Un festival « off », intitulé « le Choc du Chic », vient compléter la programmation officielle. Ainsi toutes les communes sont invitées à proposer, avec leurs établissements culturels et tissu

associatif, des concerts amateurs, ateliers, expositions ou autres rencontres autour du festival et de la musique électro-pop. Le site Internet d'ElectroChic valorise l'ensemble de ces actions.

Suite à l'expérience de la première année, le programme a été conçu de façon à ce que les publics puissent se rendre d'un concert à un autre et vivre ainsi le festival dans sa diversité. Afin d'encourager encore davantage la circulation des publics sur son territoire, Versailles Grand Parc va mettre en place un billet unique permettant d'accéder à l'intégralité des concerts d'une même soirée et de bénéficier des services d'une navette pour rejoindre les lieux de spectacle. Cette dernière sera organisée avec les partenaires « mobilités innovantes » de VGP.

Ainsi, l'« Electropass » du jeudi permettra aux publics d'accéder au « Tremplin ElectroChic » de l'Onde à Vélizy-Villacoublay puis de se rendre à la soirée « Bazar électronique » organisée par les associations HEC Electro et Soundmotion, salle du Vieux marché à Jouy-en-Josas. Une navette reliera les deux communes après le tremplin et des retours seront organisés vers HEC, Vélizy-Villacoublay et Versailles en fin de soirée.

L'« Electropass » du vendredi ouvrira l'accès au concert de « l'Impératrice », au Théâtre Montansier de Versailles, et permettra de prendre la navette pour l'Onde et d'y suivre les quatre concerts proposés. Un retour vers Versailles sera organisé dans la soirée.

Le samedi, l'Electropass liera les « concerts visuels » de Saint-Cyr-l'Ecole aux performances et concerts de l'Onde. La navette retour desservira Versailles et Saint-Cyr-l'Ecole.

Les Electropass seront vendus par Versailles Grand Parc via la plateforme de billetterie électronique Digitick.

Versailles Grand Parc achètera les places directement aux communes ou organisateurs des concerts délégués par celles-ci (le Théâtre Montansier ou les associations HEC Electro et Soundmotion pour la soirée à Jouy-en-Josas), au tarif défini par les partenaires. Ceci en nombre limité afin de ne pas prendre de risques financiers et de tester l'attractivité des Electropass. Ils seront revendus à un tarif légèrement avantageux (environ 10% d'économies) et avec un accès à la navette.

Electropass jeudi : Tremplin ElectroChic 5 € + Bazar électronique 4 € = 9 € - 10% = 8 €

Electropass vendredi : Théâtre Montansier 10 € + L'Onde 15 € = 25 € - 10% = 22,50 €

Electropass samedi : Cinéma Les Yeux d'Elsa 6 € + L'Onde 15 € = 21 € - 10% = 19 €.

Les modalités de partenariat avec les communes seront définies par convention.

Le Bureau communautaire est donc amené à se prononcer.

DÉCIDE :

- 1) *de créer trois tarifs pour le billet unique par soirée du festival ElectroChic (jeudi 8 €, vendredi 22,50 € et samedi 19 €) ;*
- 2) *d'adopter les termes des conventions de partenariat entre Versailles Grand Parc et les communes de Jouy-en-Josas, Saint-Cyr-L'Ecole, Vélizy-Villacoublay et Versailles, le Théâtre de l'Onde de Vélizy-Villacoublay, le Théâtre Montansier de Versailles et les associations HEC Electro et Soundmotion ;*
- 3) *d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à signer les conventions et tout document s'y rapportant ;*
- 4) *d'imputer les dépenses au chapitre 011 : « charges à caractère général », nature 6228 : « Divers », fonction 311 : « enseignement musical et culture » et les recettes au chapitre 70 : « produits des services », nature 7062 : « redevance et droits des services à caractère culturel », fonction 311 : « enseignement musical et culture » ;*
- 5) *que Monsieur le Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente décision ;*

- 6) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
- ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines*
 - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 16

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles en deux exemplaires originaux,
Le 11 janvier 2018.



Pour le Président et par délégation,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "O. Berthelot".

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

